

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU CORPS
DES INGENIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Session 2008

Option Gestion publique

Vous êtes affecté au secrétariat général d'une DRIRE d'environ 100 agents.

Question 1

Le Secrétaire général vous saisit du problème suivant :

Un procès-verbal est reçu par la DRIRE pour une infraction concernant un véhicule de service. L'agent conduisant le véhicule au moment des faits refuse que lui soit remis ce procès-verbal. Il signale que les entreprises payent les amendes de leurs salariés et conteste avoir conduit le véhicule ce jour-là.

Vous rédigez à l'intention du Secrétaire général une note relative à la position que vous lui suggérez d'adopter (deux pages maximum).

Vous rédigez également un projet de note de service portant sur ce sujet (une page maximum).

Question 2

Le directeur de la DRIRE de Franche-Comté a pris connaissance de la circulaire du Premier ministre du 15 mai 2008 et de l'extrait du dossier de presse du Conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 consacré à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Souhaitant assurer l'information de l'ensemble du personnel de la DRIRE, il vous demande de préparer les trois fiches suivantes :

- une fiche analysant la réforme de l'administration territoriale de l'Etat ;
- une fiche synthétisant la circulaire du Premier ministre ;
- une fiche présentant, en terme d'organisation pour la DRIRE, les conséquences de ces orientations et instructions.

Vous rédigez les fiches demandées.

Question 3

Le Secrétaire général vous demande de préparer un nouvel arrêté préfectoral de délégation de signature pour le directeur de la DRIRE. Il vous demande notamment s'il est possible dès à présent d'intégrer les membres de la Direction Régionale de l'Equipement et de la Direction Régionale de l'Environnement dans l'arrêté de délégation de signature du directeur de la DRIRE. Il vous demande également s'il est possible de mentionner dans cet arrêté un chef de subdivision qui n'est pas encore affecté dans votre direction.

Vous répondrez à ses questions.

Question 4

Dans le bâtiment en travaux d'un Groupe de Subdivisions, un agent est tombé malade après avoir respiré des vapeurs de peinture des pièces en rénovation.

- Il vous paraît nécessaire qu'une étude soit rapidement effectuée pour analyser l'air de ce bâtiment et qu'une dizaine de bureaux soient rapidement loués(coût de la location : environ 33 000 euros). Vous indiquerez la méthode que vous proposez pour répondre à ces besoins.
- Le Secrétaire général vous demande de lui préciser dans quelle mesure sa responsabilité pourrait être engagée dès lors qu'il a fait procéder aux travaux de peinture.
- Le médecin personnel de l'agent vous demande communication de l'étude de la qualité de l'air. Quelle est votre réaction ?

Documents joints : (95 pages)

1. Circulaire du Premier ministre du 15 mai 2008 relative à la réorganisation de l'échelon régional du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (12 pages)
2. Fiche : La réforme de l'administration territoriale de l'Etat : un nouvel Etat territorial (7 pages)
3. Extraits du code pénal (6 pages)
4. Point Stat de juillet 2000 : la responsabilité pénale des agents de l'Etat (4 pages)
5. Extraits du code des marchés publics (29 pages)
6. Extraits de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (2 pages)
7. Extraits de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (12 pages)
8. Extraits du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements (12 pages)
9. Extraits du code de l'environnement (3 pages)
10. Extraits de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (8 pages)